



ADHÉSION D'UNE STRUCTURE au GRAINE Poitou-Charentes 2022

Structure :

Type de structure :

Adresse de la structure :

Code Postal : Ville :

Site internet :

	Dirigeant	Référent du GRAINE PC	Animateur
EE			
Nom :			
Tél :			
Mail :			

☐ Nous demandons à adhérer pour la première fois *

☐ Nous renouvelons notre adhésion

☐ Cotisation structure : 50 €

☐ Nous avons pris connaissance de la **Charte de l'éducation à l'environnement** du GRAINE Poitou-Charentes, version 2012 (voir ci-contre ou en ligne : http://www.grainepc.org/IMG/pdf/charte_a4rv-web-2.pdf).

☐ Nous **adhérons à cette Charte et la signons** par le biais de la présente adhésion.

☐ Nous acceptons la diffusion de nos coordonnées aux autres adhérents et sur le site Internet du GRAINE Poitou-Charentes.

☐ Nous acceptons d'être inscrits sur la **liste de diffusion générale** du GRAINE Poitou-Charentes réservée aux adhérents (adherents@grainepc.org).

☐ Nous acceptons que des **prises de vue photo et vidéo** comprenant l'image de nos membres soient réalisées et utilisées dans les outils édités par le GRAINE Poitou-Charentes (revue, site internet, plaquettes, etc.) Nous cédons ainsi les droits d'exploitation de l'image des membres de notre structure. Cette cession de droits à l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Nous la délivrons à titre totalement gratuit de l'existence des supports de communication du GRAINE Poitou-Charentes.

DATE :

SIGNATURE ET TAMPON STRUCTURE :

Bulletin à renvoyer avec le règlement à l'ordre du GRAINE Poitou-Charentes.

L'adhésion comprend l'abonnement aux listes de diffusion, l'infolettre mensuelle, l'accès aux Ateliers de l'Éducation à l'Environnement et aux prêts du centre de documentation.

* Pour toute demande d'adhésion, joindre les statuts ou documents officiels présentant l'objet de votre structure et le relevé de décision d'adhésion, pour validation par le Conseil d'administration du GRAINE Poitou-Charentes.



CHARTE de l'éducation à l'environnement 2012

Article 1

Notre conception de l'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est une composante essentielle d'une éducation globale des personnes. Elle les accompagne dans leur construction et leur progression. Elle est un droit pour tous, partout, tout au long de la vie. Elle relève de la responsabilité* de chacun dans la pluralité des points de vue et sans prosélytisme. Elle s'inscrit dans différents contextes : lieux, publics, durée... En complément, L'éducation* à l'environnement s'appuie sur la sensibilisation*, l'information*, la communication*, la formation*, l'enseignement...

Article 2

Notre définition de l'environnement

L'environnement, concept évolutif, recouvre les relations d'interdépendance entre les êtres humains, leurs pratiques économiques*, sociales*, culturelles* et les composantes naturelles du milieu*. Il intègre l'importance des relations Homme-Nature.

Article 4

Nos pratiques pédagogiques de l'EE

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans les principes de l'éducation populaire* et laïque* ; elle s'appuie sur une diversité et une alternance de méthodes et d'approches faisant appel aux notions de projet, de participation, de coopération, de plaisir, de respect, de confiance, de responsabilité et d'implication. Elle revendique l'importance du contact direct avec la nature et le réel : le terrain. Elle intègre la complexité*, émancipe et développe l'esprit critique*.

Article 3

Notre positionnement par rapport au développement durable

Notre définition de l'environnement nous amène à être à l'écoute des enjeux du développement durable* tout en menant une analyse critique sur ce concept et sa mise en œuvre. Dans une perspective de solidarité active, nos démarches éducatives veillent à croiser les dimensions écologiques*, économiques, culturelles et sociales aux différentes échelles de territoires et de temps.

Article 5

La plus-value de l'EE pour la société

Parce qu'elle concerne le mieux vivre ensemble, l'éducation à l'environnement est une éducation au politique*. Elle est facteur de changement de la société, dans une recherche d'amélioration continue. Elle contribue à l'émergence de citoyens capables de participer collectivement au fonctionnement et à l'évolution des institutions, aux débats de société, de faire des choix, d'être porteurs d'initiatives et de solutions.

Article 6

L'EE, l'affaire de tous !

L'éducation à l'environnement implique tous les acteurs de la société : Etat, collectivités, entreprises, mondes de la recherche, associatif et syndical, et les citoyens. Des partenariats forts sont indispensables ; ils nécessitent des temps et des lieux de concertation* pour se développer et promouvoir une éducation à l'environnement de qualité.

1992- 2012 - Vingt ans !

Printemps 2011 : un constat

« Nos pratiques doivent évoluer au regard de l'évolution de la société. Nous devons accompagner les changements mais également expérimenter et innover. Une relente de la charte est nécessaire. »

Été 2011, année 2012 : une ré-écriture

Un grand nombre d'adhérents individuels et collectifs participent aux travaux d'échanges et de réflexion autour d'une nouvelle charte.

Décembre 2012 : Une charte pour ...

... dire, se dire et dire à d'autres qui nous sommes, les valeurs, les principes, les vigilances éducatives autour desquelles nous nous regroupons.
... se saisir des transformations de la société et consolider les évolutions culturelles associées.
... une éducation qui se donne comme objectif d'accompagner la construction et la progression des personnes.

Les signataires de cette charte affirment l'importance de l'éducation à l'environnement mais se sentent en solidarité et engagés aux côtés de tous ceux qui, avec leurs propres approches, se « relèvent les manches » pour agir individuellement et collectivement avec la volonté de progresser en humanité sur une planète vivable.